

La Maire de Paris,

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration ;
Vu le décret n°94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;
Vu la délibération catégorielle ;
Vu la délibération du corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes ;
Vu la délibération 2022 DFA DRH 55 des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 relative au budget primitif emplois 2023 ;
Vu la vacance d'emploi ;
Vu la demande de M. Bruno VAILLANT ;
Vu l'avis favorable de la direction de l'attractivité et de l'emploi ;
Considérant que la situation de M. Bruno VAILLANT détenue dans le grade d'agent d'accueil et de surveillance principal de 1ère classe spécialité accueil et surveillance est la suivante : échelon 08 sans ancienneté conservée au 30/12/2022, indice brut : 0499 ;

ARRÊTE:

- Article 1 : À compter du 02/05/2024, M. Bruno VAILLANT (matricule : 1 017 431), agent d'accueil et de surveillance principal de 1ère classe spécialité accueil et surveillance, est accueilli par voie de détachement pour une durée d'un an, dans le corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes.
- Article 2 : À cette même date l'intéressé est classé, adjoint administratif principal de 1ère classe, échelon 08 au 02/05/2024 avec une ancienneté conservée de 01AN 04MOIS 02JOURS, indice brut : 0499.
- Article 3 : L'intéressé est affecté à l'établissement public de la Bourse du Travail.
- Article 4 : La demande de renouvellement du détachement, d'intégration ou de réintégration dans son corps d'origine doit être formulée par l'intéressé, auprès de son administration d'origine et de son administration d'accueil, trois mois au moins avant l'expiration du détachement.
- Article 5 : La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée :
- à M. Bruno VAILLANT (1 ex)

Fait à Paris, le 05/04/2024
Pour la Maire de Paris et par délégation,
L'Adjointe à la Cheffe du bureau es carrières administratives



Marie-Laure DAUVIN